

Convocation devant le conseil de révision

Numéro d'inventaire : 2015.8.3026

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1906

Inscriptions :

- tampon : Mairie de la Roche-de-Rame (Htes Alpes)(recto)

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Document officiel. Feuille simple imprimée.

Mesures : longueur : 31,5 cm ; largeur : 21,2 cm

Notes : L'élève était invité à se présenter devant le Conseil de révision qui devait se réunir le 19 février 1906, à 9 heures du matin, à la Mairie de l'Argentière pour procéder à la formation de la classe.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Lieu(x) de création : La Roche-de-Rame

Historique : Mis en place par décret impérial de Napoléon Ier, le 29 décembre 1804, les conseils de révision étaient organisés en vue de déterminer quels jeunes hommes, récemment recensés, étaient aptes à être recrutés pour leur service militaire. Les conseils de révision étaient toujours composés du préfet, du général commandant le département, ou de son délégué, d'un membre du conseil de préfecture, puis d'un membre du conseil général et un membre du conseil d'arrondissement. Les jeunes hommes passaient notamment nus devant le médecin afin que ce dernier détermine s'il étaient physiquement aptes.

Lieux : La Roche-de-Rame

NUMÉRO D'ORDRE
au tableau du
recensement cantonal

5

(Ce numéro remplace
l'ancien numéro de ti-
rage, l'intéressé devra
toujours se le rappeler).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Canton de *L'Argentière*

Commune de *La Roche-de-Fane*

CLASSE de 1905

Convocation devant le Conseil de Revision

ADRESSÉE PAR LE PRÉFET, ET NOTIFIÉE PAR LE MAIRE

M. *Tourrat Victor François*, inscrit sur les tableaux
de recensement de la commune de *La Roche-de-Fane*
est invité à se présenter devant le Conseil de revision qui se réunira
le *19* février 1906, à *9* heures du matin, à la Mairie
de *L'Argentière* pour procéder à la formation de la classe.

(Voir l'affiche placardée à la porte de la Mairie).

LE PRÉFET DES HAUTES-ALPES,

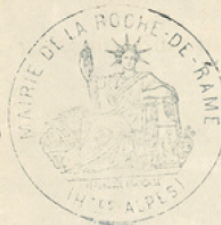
VERDIER.

Convocation remise au jeune homme ci-dessus
dénommé ou à M. _____, son
représentant.

Le Maire de la commune,

Tourrat

(Cachet de la Mairie)



AVIS

Les jeunes gens doivent se présenter devant le Conseil de revision au jour et à l'heure
fixés par la présente convocation et être dans un état satisfaisant de propreté.

S'ils ne se présentent pas, ou s'ils ne se font pas représenter, ou s'ils n'obtiennent pas de
délai, il est procédé comme s'ils étaient présents.

Les jeunes gens qui ont à réclamer le bénéfice des articles 10, 16, 19, 20, 21 et 22 de la loi
du 21 mars 1905, doivent présenter leurs réclamations au plus tard devant le Conseil de revision
le jour fixé par la présente convocation ou les lui confirmer s'ils les ont présentées antérieure-
ment à cette date, comme il est prescrit dans la feuille de renseignements qui leur a été remise par
le Maire au moment de l'inscription sur le tableau de recensement.

Toute réclamation faite ultérieurement serait nulle et non avenue.

Les jeunes gens sont prévenus que le Conseil de revision de leur résidence n'émet qu'un
simple avis, le Conseil du domicile étant seul compétent pour rendre une décision à leur égard.

Les jeunes gens qui exercent une profession pouvant les faire affecter comme ouvriers dans
les régiments devront fournir un certificat de capacité d'un patron patenté, établi sur papier
libre, légalisé par le Maire, et le remettre au Commandant du recrutement le jour des opérations
du Conseil de revision de leur canton.

